

Propreté urbaine

Agent d'entretien du domaine public

Poste affecté à	Responsable hiérarchique
	LEBLOND Frédéric

Cadre statutaire	Catégorie : C
	Filière : Technique
	Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

MISSION

Définition	<ul style="list-style-type: none">Effectuer les opérations de nettoyage des voiries et des espaces publics
Conditions d'exercice Contraintes spécifiques	<ul style="list-style-type: none">Ville de BayeuxTravail à l'extérieur par tous les temps, seul ou en équipeHoraires d'amplitude variable (obligations de service public)Station debout prolongée, fréquente ; manipulation de petites charges et de produits pouvant être toxiquesPort de vêtements professionnelsLe port d'accessoires de protection et des équipements de protection individuelle est obligatoirePeut être de permanence pour assurer une continuité de servicePermis véhicules légers (VL) recommandé
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none">Administrés ou personnes fréquentant les espaces publics de la communeElu adjoint aux travaux, direction des services techniques

Activités

Principales	<ul style="list-style-type: none">Réalisation d'opérations d'entretien et de maintenanceNettoyage des voies, espaces publics et ouvrages d'artConstat et alerte de l'état de la propreté des espaces publics et sensibilisation des usagersMédiation et relations à l'usager
Spécifiques	<ul style="list-style-type: none">Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
Ponctuelles	<ul style="list-style-type: none">Interventions spécifiques sur des incidents ou des sinistres

Compétences

Savoir	Savoirs socioprofessionnels <ul style="list-style-type: none">Techniques manuelles ou mécanisées de balayage et lavageOutils manuels et mécaniques de vidage, de balayage et nettoyageUtilisation des produits d'entretien, de désinfection et de débouchageTechniques de traitement des tagsTechniques de base de connaissance des déchetsProcédures courantes de travaux sur la voie publiqueNotions du code de la routeTechniques de dépollution ou de dilution (absorbants)Infractions aux dispositions du code de la santé publique et du code de l'environnement
	Savoirs généraux <ul style="list-style-type: none">Procédures d'alerte et de secoursOutils d'information et de sensibilisationTechniques de médiation

Date de création : 04/02/2021

Date de révision : 04/02/2021

Date de validation :

Savoir-faire	<p>Nettoiemment des voies, espaces publics et ouvrages d'art</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyer par balayage manuel ou mécanisé • Laver les surfaces • Nettoyer les sanitaires publics • Enlever mécaniquement ou manuellement les déjections canines et les pollutions de l'espace public • Entretien des canisites • Approvisionner les distributeurs de canisites • Vider et nettoyer les corbeilles à papier et canines • Enlever les déchets (dépôts sauvages, encombrants, sacs, etc.) • Ramasser les feuilles mortes • Désherber manuellement ou mécaniquement la voirie • Déneiger, selon le plan de voirie hivernale, les voies de circulation et les trottoirs des services publics • Mettre en place de l'absorbant sur les pollutions de surface • Enlever l'affichage sauvage <p>Constat et alerte de l'état de la propreté des espaces publics et sensibilisation des usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveiller et alerter de la présence de dépôts sauvages • Repérer les pollutions ou dégradations des espaces publics • Observer les lieux d'implantation des corbeilles à papier et vérifier leur adéquation aux besoins du public • Rendre compte à sa hiérarchie des dégâts constatés sur le secteur • Prendre l'initiative d'une intervention de premier niveau à titre préventif ou curatif
Savoir-être	<p>Médiation et relations à l'usager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer la population des règles de propreté, de tri sélectif et d'hygiène sur la voie publique et de savoir-vivre • Prévenir et contrôler les incivilités de l'espace public : dépôts d'encombrants, affichage sauvage, ramassage des déjections canines • Réparer ou alerter sa hiérarchie pour coordonner les actions de réparation des dégradations
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire du permis B • Vaccination à jour

Notifié à l'agent le :

Nom et Signature du supérieur hiérarchique direct

Nom et Signature de l'agent
(Après signatures ci- contre)

Nom et Signature du Chef de Service

Nom et Signature du Directeur Général des Services